

COREPS

Provence-Alpes-Côte d'Azur

"Evolution du cadre réglementaire" #2

Atelier de travail COREPS du 22 mars 2022

PARTICIPANTS

Fred Muhl Valentin – Marseille en scène

Françoise Carbonero – Ville de Gap

René Fontanarava – CFDT

Eve Lombart - Festival d'Avignon

Patrice Poulain – Profedim

Florian Salazar Martin – FNCC

Danielle Stéfan – CGT

Yves Fravega - Synavi

SYNTHESE

Trois sujets évoqués :

- Fonpeps
- La circulation de l'information réglementaire
- La mutualisation des compétences

Fonpep's

Dispositif national qui émane du ministère du travail ; ce sont les seules aides fléchées directement sur les salaires ; Ce fonds court jusqu'au 31 décembre 2022.

Ce fonds s'avère très efficace pour soutenir l'emploi (transformer CDD en CDI, embaucher, etc.).

Difficultés soulevées / solutions proposées

- Un manque de visibilité : les critères d'éligibilité de 2022 ne sont toujours pas connus alors que les acteurs auraient besoin d'anticiper les embauches.
- Un manque d'interlocuteur : au sein de l'ASP, seules 2 personnes répondent aux questions des acteurs de tout le territoire national. A l'exemple de l'organisation du Pass Culture, il pourrait être créé des guichets d'information et d'orientation Fonpep's en région.
- Un délai de paiement trop long : l'ASP ne paie que quand elle reçoit l'argent du ministère. Les modalités de paiement des acteurs pourraient être revues (à 15 jours ou 1 mois) ?

Modus operandi proposé

> Soumettre à la séance plénière du COREPS une proposition qui inclue la pérennisation du fonpep's d'une part, la création d'une plateforme d'information et d'orientation au niveau régional, d'autre part.

La circulation de l'information réglementaire

Quels usages ?

- > Réception et envoi de mails et d'alertes : Edition législatives, LégiFrance, Juris, Actuel CE, syndeac, France Festival, SNES Spectacle.
- > Des conseillers juridiques au sein des organisations syndicales.
- > Des réunions collectives organisées pendant la crise pour accompagner les acteurs.

Quels besoins ?

Une plateforme pour **mutualiser et transmettre l'information** :

- Être constitué de capsules ressources thématiques
- Partir de la problématique et non pas du texte réglementaire
- Être interactif à l'exemple de Slack
- Être agile et réactif

Un espace de dialogue et d'appui pour **mettre en application des textes juridiques** :

- Accueillir les questionnements
- Apporter une information non erronée et prévoir les « mauvaises » interprétations
- Vulgariser, simplifier, préciser la réglementation et aider à la compréhension des arrêtés publiés
- Donner des conseils pour mettre en application la réglementation : retours d'expérience, etc.

- Être réactif en fonction de l'actualité et des besoins du secteur.

La mutualisation des compétences

De nouvelles compétences, de nouveaux métiers se créent sans cesse. Ces nouvelles compétences sont d'abord externalisées mais les tâches deviennent parfois pérennes au sein des structures : sécurité (vigipirate), écoresponsabilité, RSE, égalité femmes-homme, VHSS, contraintes sanitaires...

Retours d'expérience

Cofees, c'est deux emplois dont un emploi partagé entre le Festival d'Aix et le réseau. Cela permet d'avoir du personnel très bien formé, qui bénéficie d'une mise à niveau régulière de ses connaissances et une mise à disposition ponctuelle auprès des adhérents au bon moment.

Au moment de la crise sanitaire, les collectivités ont eu à gérer plusieurs types de manifestations et ont développé un véritable savoir-faire qui peut désormais être mis à disposition des acteurs culturels.

Les nouvelles compétences sont souvent attribuées aux responsables techniques qui s'en trouvent submergés d'une part, qui engagent leur responsabilité alors même qu'ils n'ont pas les connaissances et compétences, d'autre part.

Questions soulevées

Comment faire évoluer les conventions collectives, les grilles métiers ?

Comment créer de nouveaux modules de formation en adéquation avec ces nouveaux métiers ?

Quels sont les besoins selon la taille des structures ?

Qui pour porter ces nouvelles compétences ?

Propositions

Se servir de la sous-commission sécurité et santé au travail du CNSP.

Réhabiliter les emplois tremplins

Décliner la mutualisation sur des postes d'administration

Rédiger des fiches de poste complètes : par compétences, par besoins.

Créer un réseau de « savoir-faire »

Modus operandi proposé

1/ Faire un état des lieux des besoins/compétences qui sont fabriqués au fil de l'eau et qui deviennent structurels.

2/ Compléter ces besoins/compétences en dialoguant avec d'autres structures, des collectivités

3/ Proposer les outils qui peuvent être développés : portage, réseau, prestataires extérieurs...

Invitation à participation

Inviter Monika Susini pour réfléchir à la possibilité de créer et d'adapter des formations.